

PROCES-VERBAL N° 16  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY  
TENUE LE LUNDI 13 DECEMBRE 2010 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, le public et la presse, ainsi que la boursière Mme Depping.

Se sont excusés : MM. André Favre, Alain Favre, Philippe Favre et Mme Josette Longchamp.  
Absent : M. Yves Favre.

Les scrutatrices sont Mmes Mireille Fitzé et Adrienne Favre.

**1. Appel**

26 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Préavis technique réfection du chemin de la Prile
5. Budget 2011
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**3. Adoption du procès-verbal**

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**4. Préavis technique réfection du chemin de la Prile**

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc

M. Dafflon demande la parole avant la lecture du rapport de la commission. Il précise que le conseil doit se déterminer sur cette réfection, à savoir si elle est utile et conforme. La partie financière sera discutée au point suivant, à savoir le budget. En effet, les dépenses thématiques sont portées au budget et entrent ainsi dans la péréquation ce qui nous permet d'obtenir plus de subsides.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Denis Dévaud. La commission a analysé l'introduction du préavis municipal qui lui donne satisfaction et considère également que la conduite d'eau sous pression ne nécessite pas de remplacement. La commission a étudié les points 2.1 à 2.3 du projet et ne trouve aucune remarque à formuler. La commission précise qu'elle ne s'est pas penchée sur l'aspect financier du problème, étant étendu que celui-ci est du ressort de la commission des finances.

c) discussion

M. Jean-Marc Favre nous donne des informations complémentaires avec un plan au rétroprojecteur. Il résume le préavis municipal.

M. Daniel Morier, si ce chemin vient en zone 30 km/h, demande si les cunettes sont nécessaires. M. Jean-Marc Favre lui répond que la vitesse doit encore être mesurée dans ce secteur au début 2011, des chicanes posées, puis la vitesse doit être à nouveau mesurée. Ensuite seulement, la zone 30 km/h sera installée ou pas. Un trottoir est de toute façon nécessaire.

M. Bertrand Favre précise que, si on ne fait pas de cunette, il faudrait prévoir des grilles de récupération de l'eau, ce qui a également un coût.

M. Christian Fragnière demande quel est le dénivelé. Est-ce que le déneigement ne risque pas de poser problème ?

M. Jean-Marc Favre lui répond que le chemin fait 4,60 mètres et que la lame déneigera une fois de chaque côté et que la pente ne fera que 1,5 %. Le géomètre a affirmé que cela ne posera pas de problème.

M. Bertrand Favre assure que ce sera propre car on peut passer avec la grosse lame et la petite lame ensuite.

M. Bertrand Favre demande pourquoi il n'est pas prévu une passerelle au pont de la Morteaux. M. Jean-Marc Favre trouve que c'est moins dangereux et moins cher de prolonger le trottoir.

Mme Françoise Favre rappelle que les vélos n'ont pas le droit d'être sur le trottoir.

M. Denis Dévaud signale que la commission ad hoc a aussi posé la question pour une passerelle et que c'est une question de coût.

M. Fragnière demande si la passerelle serait en bois ou en bitume, ce qui serait très dangereux à cause du gel. M. Jean-Marc Favre proposerait plutôt du bois.

M. Bertrand Favre sollicite l'appui de cinq conseillers afin de demander la construction d'une passerelle.

M. Denis Dévaud demande si ce tronçon passera à 30 km/h.

M. Benoît Favre rappelle que ce n'est pas une route principale. M. Michel Haeberli précise que les gens roulent vite. Le 30 km/h. est judicieux. La passerelle ne changerait pas grand chose.

M. Jean-Marc Favre rappelle que la priorité c'est la réfection du chemin et que la passerelle peut être faite dans le futur.

M. Michel Haeberli demande qu'une annotation soit faite et que la passerelle soit prévue dans le futur.

M. Bertrand Favre retire sa demande.

d) décision

- vu le préavis municipal technique N° 04/2010
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que ce point figure à l'ordre du jour,

le conseil communal approuve à la majorité le projet d'aménagement du chemin de la Prile et la pose d'un collecteur EC et demande à la municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais. Il y a un avis contraire.

## **5. Budget 2011**

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par M. Jean-Pierre Allaz. Les remarques suivantes sont apportées :

*Finance* : la commission relève que le budget de l'exercice 2011 apparaît trop optimiste en ce qui concerne la participation du fond de péréquation. En tenant compte de la couche de solidarité et des dépenses thématiques qui ne sont pas encore connues à ce jour, les résultats de l'année 2011 devraient présenter un résultat plus négatif.

*Travaux* : la commune dispose de fr. 700'000.—disponible sur un compte. Cette somme couvre largement la totalité des travaux estimés à fr. 570'000.--. Après la réalisation des travaux, il restera encore fr. 130'000.—de réserve.

*Appréciation générale* : la commission des finances recommande la réfection du chemin de la Prile.

c) discussion

M. Daniel Morier demande au poste « travaux » que comprend les fr. 66'000.—du bureau Jan et Courdesse. M. Dafflon lui répond que ce montant comprend l'étude du projet, la conduite et le contrôle des travaux.

Depuis l'établissement du budget, la municipalité a reçu cinq soumissions et le prix des travaux varient selon les entreprises :

AGV Toni Sàrl	fr. 371'107.75 (forfait)
Laurent Membrez	fr. 385'587.15
Walo Bertschinger	fr. 400'025.30
Roger Barbey SA	fr. 423'055.60
Camandona SA	fr. 441'568.10

A ce montant il y a lieu d'ajouter la commission de Jan et Courdesse, ce qui monterait, par exemple, à fr. 430'000.— pour le premier prix. Toutes les entreprises sont qualifiées pour faire ces travaux.

M. Dafflon précise de plus que, en ce qui concerne la remarque de la commission des finances sur l'optimisme de la municipalité, notre boursière est très au clair dans l'établissement de la comptabilité et il ne semble pas que nous soyons optimistes.

M. Glaus rappelle que le forfait est une bonne solution si tout est marqué dans la soumission. M. Dafflon avoue qu'il est tenté par cette solution.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 05/2010
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal décide d'accepter le budget 2011 présentant un excédent de charges de fr. 236'607.—à l'unanimité.

## **6. Communications municipales**

M. Dafflon rappelle que le canton charge de plus en plus les communes. Trois projets sont importants : l'école, les pompiers (regroupement SDS fr. 30'000.—de coût) et la police (le canton vient de dénoncer les contrats de prestations). Les charges sont toujours plus lourdes et étouffent les communes.

M. Dafflon remercie en outre les déneigeurs, qui sont applaudis par l'assemblée, pour leur travail remarquable vu la quantité de neige tombée.

Les élections vont bientôt avoir lieu et M. Dafflon ne souhaite pas que l'école ferme à St-Barthélemy. Après discussion avec ses collègues, il nous informe que tous les municipaux ont décidé de se représenter aux prochaines élections.

## 7. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

## 8. Divers

M. Bertrand Favre propose de mettre au budget un autre chemin pour profiter des subsides.

M. Glaus demande ce qu'il en est au sujet de la modération du trafic. Il remercie pour les bandes blanches, mais les véhicules ne sont pas suffisamment ralentis.

M. Jean-Marc Favre répond que ce qui a été décidé par la commission ne touche que les chemins annexes. Mais le problème de la grosse circulation n'est pas réglé. Les priorités de droite ont été refusées et les radars dépendent du canton. Actuellement c'est fr. 170'000.—par radar. Il y a plusieurs possibilités comme les priorités de droite et des places de parc sur les bouts droits, c'est efficace mais contraignant.

M. Glaus rappelle que les communes avoisinantes ont mis des gros pots. La municipalité rappelle qu'Oulens a enlevé le sien suite à un grave accident d'un motard.

M. Daniel Morier propose que la commission ad hoc se remette au travail en se concentrant sur la route principale.

M. Fragnière précise que la priorité de droite est un leurre. Nous sommes sur une route principale reliant Cossonay à Echallens pour les poids lourds. Il demande en outre un éclairage important sur les passages à piétons.

M. Jean-Marc Favre est d'accord que la commission se remette à l'ouvrage.

M. Glaus demande ce qu'il en est de sa motion déposée en 2005 pendant le PGA au sujet de l'extension des zones village.

M. Alain Villaz lui répond que des contacts ont été pris avec le Service de l'aménagement du territoire (SAT) et des discussions ont été entamées pour des extensions des zones village. Le SAT a dit non. Pas avant 2023, car on n'est pas sur des axes de transports publics.

La commission de l'urbanisme avait été créée et des discussions ont eu lieu, mais tant le SAT bloque tout, on ne peut rien faire pour l'instant.

M. Dafflon signale que si la fusion avait passé, on nous aurait autorisés à dézoner. M. Denis Dévaud est étonné de cette précision. M. Dafflon précise que cette nouvelle est arrivée en fin du processus de fusion.

Mme Valérie Petoud demande si la commune a eu des nouvelles au sujet du questionnaire sur l'école, les transports, etc. Il lui est répondu que non.

Mme Françoise Schneider demande si les chiens doivent être tenus en laisse dans le village et que faire si on croise des chiens détachés. Il lui est répondu qu'il faut appeler la gendarmerie.

M. Fragnière demande quelles sont les possibilités de développer les transports publics.

M. Dafflon répond que nous ne pouvons malheureusement pas faire grande chose. Le maître du jeu sur cette question c'est le canton.

M. Fragnière demande des explications sur le procès-verbal de la dernière séance (page 3 alinéa 3). M. Dafflon lui fait un résumé de ce point, étant donné qu'il était absent à cette séance.

La séance est levée à 21 h. 15.

la présidente :

*F. Schneider*

la secrétaire :

*J. Roulin*

